

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

du 9 Juin 2001

Décret n° 2001-305/ MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
Portant intégration, nomination, titularisation à titre
exceptionnel et versement de certains candidats dans les
cadres des services sociaux (enseignement); en tête :
Monsieur LIKIBI Jean.

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 67-272 du 2 septembre 1967 modifiant les articles 22 et 57 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu la note de service n° 1521/MEPS/CAB/DGAS/DPAA/SP du 19 novembre 1991 portant recrutement des volontaires de l'enseignement;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés;

DECRETE :

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement général et polytechnique, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur des collèges d'enseignement général stagiaire, indice 650, titularisés exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 710, ACC= neant et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de titularisation	Option du diplôme
1-	LIKIBI Jean, né le 6 mai 1966 à Mbomo	25 février 1992	25 février 1993	Histoire-géographie
2-	MOUYENI David né le 1 ^{er} décembre 1963 à Sibiti	27 janvier 1992	27 janvier 1993	Biologie-chimie-agriculture
3-	BOUKEKE Alain Roger, né le 4 mai 1966 à Brazzaville	9 mars 1992	9 mars 1993	Physique - chimie
4-	BAZOUNGA Clément né le 7 décembre 1964 à Kabadissou (Boko-Songho)	23 janvier 1992	23 janvier 1993	Histoire-géographie Sciences sociales
5-	IPAPA Ange Yves né le 11 novembre 1966 à Ouesso	20 février 1991	20 février 1992	Histoire-géographie
6-	NGOUOKOUA Ignace né le 16 mars 1967 à Elva	17 janvier 1992	17 janvier 1993	Histoire-géographie
7-	ANGA Ida Annie née le 10 avril 1966 à Pointe-Noire	17 janvier 1992	17 janvier 1993	Histoire-géographie
8-	GANTABA Dominique, né le 19 avril 1965 à Taba	17 janvier 1992	17 janvier 1993	Histoire-géographie
9-	BASSOUKISSA Martin, né le 15 novembre 1963 à Jacob	5 février 1992	5 février 1993	Histoire-géographie Sciences sociales
10-	GOUARY Jules Blondin, né le 1 ^{er} juin 1964 à Pointe-Noire	12 mars 1992	12 mars 1993	Biologie-chimie-agriculture

Gmf

11-	BOUFALA Adrien né le 6 octobre 1968 à Mouyondzi	24 février 1992	24 février 1993	Histoire-géographie
-----	---	-----------------	-----------------	---------------------

Article 2 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1^{re} classe, 2^e échelon, indice 780, ACC = néant, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 3 : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

LF

Gm 3

Article 4 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 9 Juin 2001

[Signature]
Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République.

La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme,



[Signature]
Jeanne DABENDZET

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

[Signature]
Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique,



[Signature]
Pierre NZILA

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF-SST	3
DGB	3
DGCF	2
MEPSSRS	2
DAAP	2
INTERESSES	1
DOSSIERS	33
SGG/BC	2 <i>[Signature]</i>